



Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20251202-46899-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025
Date de publication : 02/12/2025

DELIBERATION

N° CP_2025_12_012

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2025

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle solidarités, enfance, insertion, emploi/Direction de l'insertion, de l'emploi et de l'action sociale/Service insertion socioprofessionnelle

OBJET : Appel à projets "Innovation sociale" : création d'une chaîne de surcyclage des textiles et plastiques usagés portée par l'association RESPIR

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans le cadre de l'appel à projets « Innovation sociale 2023-2025 », l'association pour la Réalisation de l'entretien des sentiers de promenades et des itinéraires de randonnées (RESPIR) sollicite une aide afin de diversifier les activités de son chantier d'insertion, avec la création d'une chaîne de surcyclage des textiles et plastiques usagés.

Le projet répond à 3 objectifs :

- développer de nouvelles compétences techniques transférables vers des emplois du secteur marchand ;
- augmenter le nombre de postes en insertion (+ 2), soit 1,36 Equivalents temps pleins (ETP) ;
- proposer des postes en insertion aux personnes en situation de handicap ou ayant des capacités physiques restreintes.

Il est proposé d'examiner le projet et ses modalités d'accompagnement.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		9 485,81 €		
Recettes				

RAPPORT

L'association RESPIR met en œuvre sur le territoire du Pays de la Châtaigneraie un chantier d'insertion qui repose sur 4 familles d'activités supports :

- « réemploi » : il s'agit de la collecte et la revente d'objets de seconde main, la réalisation de prestations de débarras et d'une recyclerie ;
- « espaces verts - bois - compostage » : le support technique est la réalisation de petits travaux d'entretien d'espaces verts, la coupe de bois de chauffage et le suivi des composteurs collectifs pour l'ODHAC ;
- « recyclage » : il repose sur une activité de délivrage de masques chirurgicaux ;
- « services » : ce sont des missions d'entretien des communs de résidences de l'ODHAC et des aides ponctuelles aux gardiens de déchetteries du Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers (SYDED 87).

Ces activités d'utilité sociale relèvent de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et font l'objet d'un conventionnement avec l'Etat.

L'association se positionne sur l'appel à projets « Innovation sociale 2023-2025 » au titre de l'investissement matériel lié à l'accompagnement des publics en parcours d'insertion professionnelle.

1. Présentation de la structure

- dénomination : RESPIR
- nature juridique : association loi 1901
- année de création : 2004
- activité : agir pour la préservation de l'environnement et des ressources, en œuvrant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage, porter un chantier d'insertion consistant à proposer des activités supports facilitant l'insertion sociale et professionnelle durable de publics en difficulté d'emploi, par la (re)mobilisation et l'acquisition de compétences et de savoir-être
- adresse : rue Georges Lagorce – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche
- président : Monsieur Dominique REBEYROTTE
- coordinateur : Monsieur Jean-Paul QUEYROI
- effectif salarié : 24 salariés en insertion (agrément pour 15,65 ETP) et 8 salariés permanents
- budget de fonctionnement 2024 : 640 000 €.

2. Projet

L'association RESPIR, basée à Saint-Yrieix-la-Perche, se diversifie en mettant en place un pôle de surcyclage textile et plastique.

Ce projet innovant s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire et de transition écologique. Il vise à valoriser des déchets plastiques et textiles, principalement issus des activités du chantier, par des procédés de surcyclage, allant au-delà du simple réemploi ou recyclage, pour transformer des matières en nouveaux usages ou objets (par exemple, la fabrication de briquettes en tissu).

Ce projet répond à 3 enjeux :

- environnemental, par la réduction des déchets à la source, la valorisation locale des matières et la réduction des transports ;
- social, par la création d'emplois en insertion (2 ETP sont sollicités auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et le développement de compétences transférables vers l'emploi durable. Au vu de son taux de commercialisation élevé, RESPIR envisage de passer une partie de son activité en entreprise d'insertion en 2026-2027 et ainsi proposer plus de postes d'insertion avec la même enveloppe d'aide aux postes. Il est à noter également que l'association a recruté cette année 4 permanents, dont 1 encadrant qui sera dédié à la nouvelle activité ;
- territorial, par la structuration d'une filière de l'économie sociale et solidaire innovante à l'échelle départementale en complémentarité avec d'autres matériauthèques associatives (ALEAS, Maximum ou la recyclerie-ressourcerie « le Tri-cycle enchanté » en Dordogne).

Le pôle surcyclage sera implanté dans les nouveaux locaux que l'association a acquis en fin d'année 2024. Ces locaux situés, rue de la Seynie à Saint-Yrieix-la-Perche, accueilleront toute l'activité de l'association à partir de 2026. Ils sont actuellement en travaux et une partie de ces derniers sont effectués par les salariés en insertion. L'objectif de cet investissement est de garantir aux salariés de meilleures conditions de travail, les locaux loués actuellement étant vétustes. La zone d'intervention de RESPIR restera le territoire du Pays de la Châtaigneraie (sud Haute-Vienne), avec un rayonnement de 30 à 40 km autour de Saint-Yrieix-la-Perche, incluant des communes des départements limitrophes de la Dordogne et de la Corrèze.

Ce projet a été porté à la connaissance des services de la DDETSPP qui soutiennent la démarche sans la financer pour l'instant, faute d'ETP à redéployer. RESPIR fait partie des structures visées par la DDETSPP pour bénéficier des reliquats de postes d'insertion dans le cas où certaines n'atteindraient pas leurs objectifs de consommation d'ETP. Pour l'instant, RESPIR a pris sur ses ETP existants pour démarrer cette activité et « surconsomme » légèrement.

3. Financement prévisionnel

L'investissement total en matériel pour lancer cette nouvelle activité est évalué à 47 429,06 €. Il correspond à l'achat d'un broyeur plastique, d'une extrudeuse de moules profilés et d'outillage adapté. Un cofinancement public de 12 950,82 € est sollicité auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Deux demandes de financement ont également été faites auprès des fondations Vinci et Legrand pour un total de 20 000 €.

4. Avis du comité de sélection et modalités d'accompagnement

Considérant l'intérêt d'un tel projet sur les aspects développés ci-dessus, le comité de sélection a émis un avis favorable.

Conformément au règlement de l'appel à projets « Innovation sociale 2023-2025 », le Département pourrait octroyer une aide de 20 % pour les investissements matériels directement liés au projet, soit dans le cas présent 9 485,81 €.

DECISION

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 21 octobre 2021 adoptant le programme départemental d'insertion ;

Vu la décision de la Commission permanente du 8 novembre 2022 validant l'appel à projets « Innovation sociale 2023-2025 » ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 10 avril 2025 relative aux interventions en faveur de l'insertion professionnelle ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder à l'association RESPIR une aide financière maximale de 9 485,81 € au titre des investissements matériels dans le cadre d'une nouvelle activité « surcyclage » pour son chantier d'insertion à Saint-Yriex-la-Perche ;

d'autoriser le Président du Département à signer la convention à intervenir entre le bénéficiaire et le Département.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE